

<b>CIAS</b>	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil d'Administration</b> du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-63
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 6 novembre 2025

Le 6 novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M.  
PRESENTS LOGEAIS, Mme MERCIERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU  
(9)

ABSENTS M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE,  
EXCUSES M. BOURREAU M. LARDIERE, Mme SOULARD  
(8)

POUVOIRS /

Date de la convocation 30 octobre 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

---

**ACHAT D'UN VEHICULE DACIA SANDERO IMMATRICULE « GT 101 YH » AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la nomenclature M22 ;

**Considérant** la mise en vente de deux véhicules de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Dans le cadre de sa politique de renouvellement du parc de véhicules, le CIAS envisage d'acheter un véhicule appartenant actuellement à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Il s'agit d'une dacia sandero, immatriculée GT 101 YH, mise en circulation le 01/02/2024, n° inventaire 2024-400-0144, actuellement au service conservatoire de l'agglo2b.

Le CIAS propose de l'acquérir auprès de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le montant de vente est établi à 10 967 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'acheter le véhicule dacia sandero ci-dessus présenté, cédé pour un montant de 10 967 € par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.
- D'imputer les dépenses sur le budget investissement du SAAD.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
François MARY



**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Sous-Préfecture**

le 18/11/2025

**Publié et Notifié**

le 13/11/2025